

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
 ET DE L'ELEVAGE**

Arrêté n° 4736/2002

réglementant l'importation des végétaux et des produits végétaux.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

- Vu la Constitution,
- Vu la loi n° 86-017 portant ratification de l'Ordonnance n° 86-013 du 17 septembre 1986,
- Vu l'Ordonnance n° 86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar,
- Vu le décret n° 86-310 du 23 septembre 1986 relatif à l'application de l'ordonnance n° 86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire,
- Vu le décret n° 2002-450 du 16 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le décret n° 2002- 451 du 18 juin 2002 modifié par le décret n° 2002- 659 du 12 juillet 2002 et le décret n° 2002-496 du 2 juillet 2002 portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret n° 2002-479 du 24 juin 2002, modifié par le décret n°2002 – 820 du 07 Août 2002, fixant les attributions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

A R R E T E

Section 1 : OBJET

ARTICLE PREMIER :

Le présent arrêté a pour objet de fixer les mesures de protection contre l'introduction des organismes nuisibles et de réglementer l'importation des végétaux et produits végétaux dans le territoire national.

ARTICLE 2 :

Est interdite, sur tout le territoire de la République de Madagascar l'introduction des organismes nuisibles désignés à l'annexe I du présent arrêté, à l'état isolé ou associé aux végétaux ou produits végétaux figurant à cette même annexe.

De ce fait, l'importation des végétaux ou des produits végétaux contaminés par les organismes nuisibles les concernant est interdite.

L'importation d'organismes nuisibles autres que ceux figurant à l'annexe I du présent arrêté ou des végétaux et produits végétaux contaminés par de tels organismes est également interdite, lorsqu'il y a présomption de dommage important pour les végétaux ou produits végétaux malgaches.

Section 2 : MODALITES PHYTOSANITAIRES

ARTICLE 3 :

L'importation des végétaux ou produits végétaux doit remplir les exigences particulières les concernant, à savoir :

- La délivrance préalable par le Service de la Quarantaine Végétale à l'importateur d'un permis d'importation conforme au modèle en annexe II du présent arrêté, mentionnant les conditions phytosanitaires imposés aux végétaux et produits végétaux concernés.
- La présentation d'un certificat phytosanitaire digne de foi et délivré par l'Organisation nationale de la Protection des Végétaux du pays expéditeur, attestant que les végétaux, produits végétaux et emballages ont été minutieusement examinés avant expédition et certifiant les conditions imposées dans le permis d'importation.
- La soumission au contrôle phytosanitaire à l'arrivée, à l'issue duquel un Procès-verbal d'inspection du modèle figurant en annexe III du présent arrêté sera délivré par l'agent accrédité à cet effet du Service de la Quarantaine Végétale.

ARTICLE 4 :

Toute personne physique ou morale désirant importer des végétaux ou produits végétaux, doit faire la demande au préalable auprès du Service de la Quarantaine Végétale, B.P 1042, Tél. 22.415.88, Nanisàna, Antananarivo (101), e-mail : dpv@syfed.refer.mg.

La demande de permis préalable d'importer est établie sur papier libre, appuyée des documents techniques concernant l'importation.

L'octroi d'un permis d'importation donne lieu à la perception d'un droit de timbre dont le montant sera fixé par voie réglementaire.

Le permis d'importation est valable pour une durée de six mois à compter de la date de sa signature. Il est délivré pour un seul envoi.

ARTICLE 5 : Les conditions phytosanitaires mentionnées à l'article 3 ci-dessus, premier tiret, sont déterminées suivant le risque posé par ces végétaux et produits végétaux à importer. Elles sont données en annexe IV du présent arrêté.

Elles doivent tenir compte des données scientifiques et techniques.

Elles peuvent être des examens officiels, des traitements phytosanitaires au pays d'origine, ou à la mise en quarantaine végétale post-entrée ou d'autres mesures de contrôle à l'arrivée, pour que tout organisme nuisible pouvant accompagner l'envoi soit sous contrôle et que le risque de l'introduire et de le propager soit éliminé.

La quantité du matériel végétal en détention en quarantaine végétale peut être limitée à la capacité disponible des installations de détention de la Station Nationale de la Quarantaine Végétale, Nanisàna Antananarivo.

ARTICLE 6 : Les végétaux et produits végétaux ne peuvent être introduits que s'ils sont accompagnés de certificat phytosanitaire et de certificat phytosanitaire de réexpédition pour ceux qui ont fait l'objet de fractionnement ou d'entreposage, ou qui ont subi une modification d'emballage dans un pays autre que le pays d'origine et dénommé pays réexpéditeur.

Les certificats mentionnés ci-dessus doivent être établis au plus quatorze (14) jours avant la date d'expédition ou de réexpédition.

Section 3 : RESPONSABLE ET LIEU DE CONTROLE PHYTOSANITAIRE

ARTICLE 7 : Le contrôle phytosanitaire doit avoir lieu au moment de la première introduction des végétaux et produits végétaux et s'effectue dans les bureaux de Douane ouverts à cet effet, et être en relation avec les formalités douanières.

Ceux devant être placés sous quarantaine végétale ne peuvent être déballés que dans les installations appropriées du Service de la Quarantaine Végétale, Nanisàna et sous le contrôle éventuel d'un agent des Douanes.

La liste des points d'entrée ouverts aux contrôles phytosanitaires à l'importation est donnée à l'annexe V du présent arrêté.

Section 4 : PRATIQUE DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE

ARTICLE 8 : Pour l'introduction, tous végétaux, produits végétaux ainsi que leurs emballages sont soumis à une inspection phytosanitaire et sont minutieusement examinés, en totalité ou sur échantillon représentatif afin d'assurer qu'ils répondent aux exigences particulières les concernant et qu'ils ne sont pas contaminés par des organismes nuisibles.

Lorsqu'un envoi est composé de différentes espèces botaniques, chaque espèce fait l'objet d'un examen particulier.

Lorsqu'une analyse au laboratoire est nécessaire, le prélèvement d'échantillon est effectué par l'agent accrédité. Le transport de l'échantillon scellé jusqu'aux laboratoires est à la charge de l'importateur.

L'envoi d'où l'échantillon est prélevé doit être conservé d'une manière qu'il n'y a fuite du contenu, qu'il n'y a pas de contamination d'organismes nuisibles jusqu'à obtention du résultat d'analyse.

Section 5 : LES MESURES PHYTOSANITAIRES

ARTICLE 9 : Lorsque les contrôles ne permettent pas de conclure que les conditions visées précédemment sont remplies, une ou plusieurs, des mesures sanitaires suivantes sont prises immédiatement :

- refoulement vers le pays exportateur ;

- destruction

Ces mesures sont immédiatement exécutoires.

ARTICLE 10 : Des dérogations aux dispositions du présent arrêté peuvent être accordées à titre exceptionnel par le Ministre chargé de l'Agriculture, sur proposition du Directeur de la Protection des Végétaux, pour l'importation des végétaux, des produits végétaux des organismes nuisibles ou autres objets (touchant la protection des végétaux) utilisés pour les travaux effectués à des fins scientifiques sous réserve toutefois que les autres conditions sanitaires soient respectées et que le risque de propagation des organismes nuisibles soit éliminé.

Si toutefois, il est constaté que telle introduction constitue un danger imminent d'introduction ou de propagation d'organismes nuisibles, compte tenu des différences des conditions agricoles et écologiques de certaines régions, l'agent chargé du contrôle prend immédiatement les mesures sanitaires nécessaires pour circonscrire et cerner ce danger. Il informe les responsables concernés de la situation et des mesures prises. S'ils estiment que ces mesures prises ne sont pas suffisantes pour prévenir le danger, ils peuvent prendre d'autres mesures qui seront appliquées aussi longtemps que le danger persiste.

Section 6 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 11 : Les frais de toute nature résultant de l'application des mesures sanitaires pour les végétaux et produits végétaux sont à la charge de l'importateur.
En cas de destruction partielle ou totale des produits saisis, aucune indemnité ne peut être réclamée à l'Etat par le propriétaire.

ARTICLE 12 : Seront punies et réprimées suivant la réglementation en vigueur les infractions au présent arrêté telles que :

- le fait d'introduire sciemment les organismes nuisibles à l'état isolé ou associés aux végétaux ou produits végétaux, les végétaux ou produits végétaux contaminés par de tels organismes nuisibles ;
- l'absence ou la non-conformité des documents phytosanitaires exigés pour l'introduction des végétaux ou produits végétaux ;
- le fait de ne pas présenter les végétaux ou les produits végétaux importés au contrôle officiel dès leur arrivée malgré qu'ils ont obtenu les documents phytosanitaires demandées ;
- le fait d'utiliser les végétaux surtout ceux destinés à la plantation ou mis sur le marché public sans que les conditions d'introduction soient respectées ;
- le fait d'utiliser les végétaux ou les produits végétaux saisis au cours d'un contrôle officiel et qui n'ont pas encore obtenu la mainlevée ;
- le refus du contrôle officiel ;
- la non exécution des mesures sanitaires ordonnées par l'agent chargé du contrôle sanitaire, et visant à éliminer le risque d'introduction et de propagation d'organismes nuisibles.

ARTICLE 13 : Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté

ARTICLE 14 : Le Directeur de la Protection des Végétaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 07 octobre 2002

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE

Signé : Yvan RANDRIASANDRATRINIONY

ANNEXE I

ORGANISMES NUISIBLES INTERDITS A L'IMPORTATION S'ILS SONT A L'ETAT ISOLE OU S'ILS SE PRESENTENT SUR CERTAINS VEGETAUX OU PRODUITS VEGETAUX.
A. Insectes à tous les stades de leur développement

Nom scientifique	<u>NOM COMMUN</u>
Acrocercops syngamma	
Aleurocanthus spiniferus	Aleurode épineux du citronnier
Aleurocanthus woglumi	Aleurode noir des agrumes
Amauromyza maculosa	Mineuse du chrysanthème
Anarsia lineatella	Petite mineuse du pêcher
Anastrepha fraterculus	Mouche des fruits sud-américaine
Anastrepha ludens	Mouche mexicaine des fruits
Anastrepha obliqua	Mouche antillaise des fruits
Anastrepha suspensa	Mouche des fruits caribéenne
Anoplophora chinensis	Citrus longhorn
Anoplophora malasiaca	White spotted longicorn beetle
Anthonomus grandis	Charançon du cotonnier
Anthonomus signatus	Charançon du fraisier
Bactrocera cucurbitae	Mouche du melon
Bactrocera dorsalis	Mouche orientale des arbres fruitiers
Bactrocera minax	Mouche chinoise des agrumes
Bactrocera musae	Mouche
Bactrocera tryoni	Mouche des fruits de Queensland
Bactrocera tsuneonis	Mouche du citronnier
Bactrocera zonata	Peach fruits fly
Blitopertha orientalis	Oriental beetle
Cacoecimorpha pronubana	Tordeuse de l'oeillet
Carposina niponensis	Carpocapse du pêcher
Ceratitis capitata	Mouche méditerranéenne des fruits
Ceratitis cosyra	Mango fruit fly
Ceratitis quinaria	Rhodesian fruit fly
Ceratitis rosa	Mouche des fruits de Natal
Chelaria haligramma	
Chilo suppressalis	Borer rayé du riz
Conotrachelus nenuphar	Charançon américain du prunier
Ctenarytaina eucalypti	
Dacus oleae	Mouche de l'olivier
Diatraea saccharalis	Borer américain
Distantiella theobroma	Capside du cacaoyer
Eotetranychus lewisi	Lewis spider mite
Eotetranychus orientalis	Acarien
Epichoristodes acerbella	Tordeuse sud-africaine
Epochra canadensis	Mouche du groseiller
Euphranta japonica	Mouche japonaise du cerisier

<i>Euproctis scintillens</i>	Thrips californien
<i>Frankliniella occidentalis</i>	White fringed beetle
<i>Graphognathus leucoloma</i>	
<i>Helopeltis bergrothri</i>	
<i>Helicoverpa zea</i>	Chenille des épis du maïs
<i>Heteropsylla cubana</i>	
<i>Hyphantria cunea</i>	Ecaille fileuse
<i>Hypothenemus hampei</i>	Scolyte du grain de café
<i>Indarbela tetraonis</i>	
<i>Leptinotarsa decemlineata</i>	Doryphore
<i>Liriomyza bryoniae</i>	Mineuse de la tomate
<i>Liriomyza huidobrensis</i>	Mineuse américaine
<i>Liriomyza sativae</i>	Mineuse américaine
<i>Listronotus bonariensis</i>	Charançon argentin des tiges
<i>Margarodes prieskaensis</i>	Cochenille de la vigne
<i>Margarodes vitis</i>	Cochenille de la vigne
<i>Margarodes vredendulensis</i>	Cochenille de la vigne
<i>Monolepta orientalis</i>	
<i>Mononychellus tanajoa</i>	Acarien vert
<i>Myndus crudus</i>	Pallid cane leafhopper
<i>Parabemisia myricae</i>	Mouche blanche
<i>Pentalonia nigronervosa</i>	Puceron noir du bananier
<i>Phenacoccus manihoti</i>	Cassava mealybug
<i>Phoracanta semipunctata</i>	Borer
<i>Phyllocnistis citrella</i>	Mineuse de l'oranger
<i>Plocaederus ferrugineus</i>	
<i>Popillia japonica</i>	Hanneton japonais
<i>Prostephanus truncatus</i>	Larger grain borer
<i>Quadraspidiotus perniciosus</i>	Pou de san José
<i>Retithrips syriacus</i>	
<i>Rhagoletis cerasi</i>	Mouche des cerises
<i>Rhagoletis cingulata</i>	Eastern cherry fruit fly
<i>Rhagoletis completa</i>	Mouche des brous de noyer
<i>Rhagoletis fausta</i>	Trypète noir des cerises
<i>Rhagoletis indifferens</i>	Western cherry fruit fly
<i>Rhagoletis mendax</i>	Mouche de l'areille
<i>Rhagoletis pomonella</i>	Mouche de la pomme
<i>Rhagoletis ribicola</i>	Dark currant fly
<i>Rhipiphorothrips cruebtatus</i>	
<i>Rhynchophorus ferrugineus</i>	Charançon asiatique du palmier
<i>Rhynchophorus palmarum</i>	Charançon du palmier
<i>Rhynchophorus phoenicis</i>	Charançon africain du palmier
<i>Rhynchothrips raoensis</i>	
<i>Sahlbergella singularis</i>	Capside du cacaoyer
<i>Scirtothrips aurantii</i>	South african citrus thrips
<i>Scirtothrips citri</i>	Citrus thrips
<i>Scirtothrips dorsalis</i>	Chili thrips
<i>Scyphophorus interstitialis</i>	Charançon
<i>Selenothrips rubrocinctus</i>	
<i>Sima allaborens</i>	
<i>Spodoptera eridania</i>	Southern armyworm
<i>Spodoptera frugiperda</i>	Légionnaire d'automne américain
<i>Spodoptera litura</i>	Ver du cotonnier

Sternochetus frigidus	Charançon
Thrips palmi	Palm thrips
Trirhithromyia cyanescens	Mouche de la tomate
Toxoptera citricidus	Puceron noir de l'oranger
Toxoptera odinae	
Unaspis citri	Citrus snow scale
Unaspis yanonensis	Cochenille asiatique des agrumes
Viteus (Daktulosphaira) vitifoliae	Phylloxéra

B. Bactéries

Nom scientifique	<i>Nom commun</i>
Clavibacter michigenensis susp.insidiosus	Jaunissement bacterien
Curtobacterium flaccumfaciens pv flaccumfaciens	Flétrissement bactérien
Erwinia amylovora	Feu bactérien
Erwinia chrysanthemi f sp dianthi	Bactériose vasculaire de l'œillet
Erwinia stewartii	Flétrissement bactérien du maïs
Pseudomonas caryophylli	Chancre bactérien
Pseudomonas savastanoi pv. glycinea	Bacterial blight
Pseudomonas syringae pv tomato	
Pseudomonas syringae pv. persicae	Déperissement bactérien du pêcher
Pseudomonas syringae pv. pisi	Graisse bacterienne
Pseudomonas syringae pv. tabaci	Angular leaf spot
Spiroplasma citri	Citrus stubborn
Streptomyces ipomoeae	Soft or soil rot
Xanthomonas arboricola pv. pruni	Taches bactériennes
Xanthomonas campestris pv. dieffenbachiae	Déperissement de l'anthurium
Xanthomonas campestris pv. holcicola	Sorghum bacterial streak
Xanthomonas campestris pv. translucens	Black chaff of cereals
Xanthomonas fragariae	Taches angulaires
Xanthomonas oryzae pv. oryzae	Stries bacteriennes du riz
Xylella fastidiosa	Maladie de Pierce
Xylophilus ampelinus	Nécrose bactérienne

C. Cryptogames

Nom scientifique	<i>Nom commun</i>
Apiosporina morbosa	Black knot
Crinipellis pernicioso	Balai de sorcière
Cronartium coleosporioides	Stalactiform blister rust
Cronartium comandrae	Comandra blister rust
Cronartium comptoniae	Sweet fern blister rust
Cronartium fusiforme	Southern fusiform blister rust
Cronartium himalayense	Chir pine blister rust
Cronartium kamtschaticum	Japanese white pine rust
Cronartium quercuum	Eastern gall rust
Cronartium ribicola	White pine blister rust
Cryphonectria parasitica	Chancre de l'écorce du chataîgnier
Deuterophoma tracheiphila	Mal secco
Diaporthe phaseolorum var. caulivora	Stem canker
Diaporthe vaccinii	Chancre phomopsien de la myrtille
Diplodia eugenioides	
Elsinoe australis	Anthracnose de l'oranger
Endocronartium harknessii	Rouille
Endothia eugeniae	
Eutypa armeniacae	
Exobasidium vexans	Cloque du théier
Fusarium oxysporum f.sp. elaeidis	Fusariose du palmier à huile
Gibberella xylarioides	Tracheomycose du caféier
Guignardia bidwellii	Excoriosis
Guignardia citricarpa	Taches noires des fruits des agrumes
Gymnosporangium asiaticum	Pear-juniper rust
Gymnosporangium clavipes	Quince rust
Gymnosporangium globosum	American hawthorn rust
Gymnosporangium juniperi-virginianae	Cedar-apple rust
Gymnosporangium shiraianum	Pear-juniper rust
Gymnosporangium yamadae	Apple-juniper rust
Leptopharsa heveae	Hevea lace bug
Monilinia fructicola	Pourriture brune des fruits
Monilinia fructigena	Bloosom blight
Mycena citricolor	Stilbose du caféier
Mycrocyclus ulei	Flétrissure sudaméricaine des feuilles
Oidium heveae	Oidium
Perenospora manshurica	Mildiou
Peronosclerospora maydis	Mildiou
Peronosclerospora philippinensis	Mildiou
Peronosclerospora sacchari	Mildiou
Peronosclerospora sorghi	Mildiou
Peronospora tabacina	Blue mold of tobacco
Phialophora cinerescens	Maladie bleue
Phialophora gregata	Pourriture brune de la tige
Phoma andina	Black potato blight
Phoma exigua var. foveata	Gangrène de la pomme de terre
Phomopsis sclerotioides	Black root rot of cucumber
Phomopsis viticola	Excoriosis

Phyllosticta solitaria	Blotch du pommier
Phymatotrichopsis omnivora	Maladie du Texas du cotonnier
Physopella ampelopsidis	Rouille
Phytomonas staheli	Fatal wilt of coconut
Phytophthora cinnamomi	Pourriture des racines / du collet
Phytophthora colocasiae	Leaf blight of taro
Phytophthora fragariae var. fragariae	Cœur rouge des racines
Phytophthora fragariae var. rubi	Dépérissement du framboisier
Phytophthora magasperma f.sp. glycinea	Pourriture des racines et des tiges
Plasmopara halstedii	Mildiou
Puccinia pittieriana	Rouille de la pomme de terre
Puccinia psidii	
Sclerophthora macrospora	Crazy top of maize
Sclerospora spontanea	Mildiou de la canne à sucre
Sphaceloma arachidis	Scab de l'arachide
Sphacelotheca cruenta	Loose kernel smut
Stenocarpella macrospora	Pourriture sèche du maïs
Stenocarpella maydis	Pourriture sèche des épis du maïs
Synchytrium endobioticum	Gale (noire) verruqueuse
Tilletia barclayana	Black smut of rice
Tilletia controversa	Carie naine du blé
Tilletia indica	Carie de Karnal du blé
Tilletia spp	
Tolyposporium ehrenbergii	Long smut
Urocystis agropyri	Flag smut of wheat
Venturia nashicola	

D. Mycoplasmes

<u>Nom scientifique</u>	<u>Nom commun</u>
Apricot chlorotic leaf roll MLO	Enroulement chlorotique de l'abricotier
Apple proliferation MLO	Maladie des proliférations du pommier
Cassava witches' broom MLO	Balai de sorcière
Grapevine flavescence dorée MLO	
Lime witches' broom MLO	
Palm lethal yellowing MLO	Pourriture du bourgeon terminal
Papaya bunchy top MLO	Sommet buissonnant du papayer
Peach rosette MLO	
Peach X disease MLO	
Peach yellows MLO	
Pear decline MLO	Flétrissement du poirier
Potato purple top wilt MLO	
Potato stolbur MLO	Stolbur
Potato witches' broom MLO	
Strawberry witches' broom MLO	Balai de sorcière
Sugarcane grassy stunt MLO	Tiges herbacées
Sugarcane white leaf MLO	Feuilles blanches
Sweet potato little leaf MLO	Dwarf disease

E. Virus et viroïdes

Nom scientifique	<i>Nom commun</i>
Alfalfa dwarf disease	
Andean potato latent tymovirus	
Andean potato mottle comovirus	
Arracacha B virus oca strain	
Avocado sun blotch viroid	
Banana bract mosaic disease	
Banana bunchy top luteovirus	Sommet touffu du bananier
Banana streak virus	
Barley stripe mosaic hordeivirus	Virus de la mosaïque striée de l'orge
Beet curly top geminivirus	
Blueberry leaf mottle nepovirus	
Cacao swollen shoot badnavirus	Renflement des branches du cacaoyer
Carnation etched ring caulimovirus	
Carnation necrotic fleck closterovirus	
Carnation ringspot dianthovirus	
Cassava brown streak carlavirus	
Cherry leaf roll nepovirus	
Cherry little cherry disease	Petite cerise
Cherry rasp leaf nepovirus	Feuilles râpeuses
Citrus blight disease	Young tree decline of citrus
Citrus impietratura disease	
Citrus leaf rugose ilarvirus	
Citrus leprosis disease	
Citrus Psorosis disease	Psorose
Citrus ringspot disease	
Citrus tatter lef capillovirus	Yellow ring of citrus
Citrus tristeza closterovirus	Tristeza des agrumes
Citrus vein enation disease	Citrus woody gall
Coconut Cadang-Cadang viroid	Yellow mottle disease
Coconut wilt disease	Kerala wilt of coconut
Cowpea mild mottle carlavirus	Striure du pois
Eggplant mosaic virus	
Eucalyptus leaf chlorosis disease	
Grapevine chrome mosaic nepovirus	Grapevine yellow mosaic
Grapevine fanleaf nepovirus	
Impatiens necrotic spot tospovirus	
Papaya mosaic potexvirus	
Papaya ringspot potyvirus	
Peach latent mosaic viroid	Mosaïque américaine du pêcher
Peanut clump furovirus	
Peanut mottle potyvirus	
Peanut stripe potyvirus	
Peanut stunt cucumovirus	Nanisme de l'arachide
Plum pox potyvirus	La sharka, variole du prunier
Potato spindle tuber viroid	
Potato T capillovirus	Bunchy top of tomato

Potato yellow dwarf rhabdovirus	
Prunus recrotic ringspot virus	
Raspberry leaf curl virus	
Raspberry ringspot nepovirus	Taches annulaires du framboisier
Satsuma dwarf nepovirus	Citrus mosaic disease
Strawberry crinkle rhabdovirus	
Strawberry latent C disease	
Strawberry vein banding caulimovirus	
Sugarcane bacilliform virus	
Sugarcane Fiji disease fijivirus	Maladie de fidji
Sweet potato feathery mottle potyvirus	Internal cork disease
Sweet potato mild mottle potyvirus	Mosaïque de la patate douce
Tea phloem necrosis disease	
Tobacco ringspot nepovirus	Necrose annulaire du tabac
Tomato black ring nepovirus	Anneau noir de la tomate
Tomato ringspot nepovirus	Necrose annulaire de la tomate
Tomato spotted wilt tospovirus	Maladie bronzée de la tomate
Yam mosaic potyvirus	

F. Nématodes

NOM SCIENTIFIQUE

Nom commun

Anguina tritici	Ear cockle
Aphelenchoides fragariae	Nématode foliaire
Ditylenchus destructor	Maladie vermiculaire de la pomme de terre
Globodera pallida	Nématode blanc de la pomme de terre
Globodera rostochiensis	Nématode doré de la pomme de terre
Heterodea glycines	Nématode du soja
Heterodera schachtii	Nématode de la betterave
Radopholus citrophilus	Citrus spreading declin nematode
Rhadinaphelenchus cocophilus	Red ring nematode
Tylenchulus semipenetrans	

ANNEXE II

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PERMIS D'IMPORTATION
DE PRODUITS SOUMIS À LA REGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE
PLANT IMPORT PERMIT

N° _____ / MG

Conformément aux dispositions de la loi phytosanitaire n° 86-017 du 3 novembre 1986 fixant les conditions phytosanitaires d'importation à Madagascar.

In accordance with the November 3rd 1986 phytosanitary act n° 86-017 determinig the phytosanitary conditions of importation in Madagascar.

NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR :

NAME AND ADDRESS OF IMPORTER :

M _____

_____ *Permission is hereby granted to Mr*

Est autorisé à importer par le bureau de douane
de _____

to import through the Customs office of

dans un délai de six mois suivant la date de signature du présent permis, les marchandises suivantes :
within six months from the date of signature of the present permit the following items :

NATURE ET DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE

NAME AND DESCRIPTION OF THE ITEMS :

SPECIMEN

PAYS ET LIEU D'ORIGINE

COUNTRY AND PLACE OF ORIGIN

ADRESSE COMPLETE DU FOURNISSEUR :

FULL ADDRESS OF SUPPLIER :

DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

SUBJECT TO THE FOLLOWING CONDITIONS :

ANNEXE III**PROCES-VERBAL D'INSPECTION ET D'INTERCEPTION**

 Les Végétaux et/ou produits végétaux décrits ci-dessous ont été inspectés à l'importation à
 (Bureau de douanes de).....le.....
 par :.....

DESCRIPTION DE L'ENVOI :

- Expéditeur :
- Destinataire :
- Nature et quantité :
- Marque des colis :
- Provenance :
- Papier phytosanitaire : - Permis d'importation n°..... du.....
 - Certificat phytosanitaire n°..... du.....

CONSTATATION OFFICIELLE :

Ils sont :

- trouvés apparemment sains et conformes à la réglementation phytosanitaire en vigueur.
- renvoyés à la Station Nationale de la Quarantaine Végétale, Nanisana Antananarivo, pour.....
- interceptés pour les raisons suivantes :
 - Produits contaminés par :
 - Produits dont l'importation est interdite
 - Absence de papier phytosanitaire : Permis d'importation, Certificat phytosanitaire
 - Papier phytosanitaire inacceptable : (raisons)
 - Autres motifs :

MESURES PRISES :

Nous, soussignéavons décidé de :

- Remettre au propriétaire :
- Retrier le lot :
- Ordonner le traitement au moyen de :
- Ordonner le refoulement vers le pays exportateur, à effectuer le.....
- Ordonner la destruction, à effectuer le.....à
- Autres mesures :

Fait à....., le.....

Signature des parties

Signature et Cachet de l'Agent Chargé
du Contrôle Phytosanitaire,

ANNEXE IV MESURES PHYTOSANITAIRES DES VEGETAUX SOUMISES A L'IMPORTATION

AVENA SATIVA
(Avoine)

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante, sauf les semences.

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les portes graines ont été inspectées et trouvées indemnes de :

- Sclerophthora macrospora
- Barley stripe mosaic hordeivirus
- Anguina tritici
- Ditylenchus destructor

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

ARACHIS HYPOGAEA
(Arachide)

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, sauf les semences

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Semences décortiquées

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans les champs d'origine :

- Peanut mild mottle potyvirus
- Peanut mottle potyvirus
- Peanut stripe potyvirus

- Inspection et culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

ANTHURIUM sp, GERBERA sp, IRIS sp

- MATERIEL VEGETATIF

. Végétaux en culture in vitro

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été contrôlées et trouvées indemnes des principales maladie à virus.

- Inspection à l'arrivée

. Autres formes d'introduction

- *Importation interdite***- SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué

- Inspection à l'arrivée

- FLEURS COUPEES**- *Importation Interdite*****ALLIUM spp****A.cepa, A. Escalonicum, A.porium, A sativum)**

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plantes, sauf les graines de semences, bulbes et matériel végétatif pour propagation :

- *Importation interdite*

- Matériel végétatif (échalote) et bulbes (ail) pour plantation :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été trouvées indemnes de :

- Urocytis cepulae
- Ditylenchus dipsaci

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- SEMENCES :

- Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ.

- Inspection sanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire

- BULBES POUR CONSOMMATION**- *Importation interdite***

APIUM sp, ASPARAGUS sp, CORIANDRUM sp

DAUCUS sp, FOENICULUM sp, RAPHANUS sp, LEPIDUM SATIVUM

MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

SEMENCES :

- Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ

- Inspection à l'arrivée

ANANAS COMOSUS

(Ananas)

MATERIEL VEGETATIF

-Cayeux, rejets

-Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :

▪ *Phytophthora cinnamomi*

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

CULTURE IN VITRO

- Plant régénéré par culture artificielle de tissus

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés et trouvés indemnes de principales maladies à virus et bactériennes.

- Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que l'envoi a été reconnu indemne de :

- *Phomopsis sclerotioïdes*

- Inspection à l'arrivée

FRUIT FRAIS

- Importation interdite

ANACARDIUM sp.
(Anacardier)

- **MATERIEL VEGETATIF :**

- *Importation interdite*

- **SEMENCES :**

- Noix

- Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champ d'origine de :

▪ Oidium anacardia

- Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire aux pépinières et champs de culture.

AGAVE SISALANA

(Sisal)

MATERIEL VEGETATIF

- Rejet pour plantation
- Exempt de terre adhérent

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement insecticide, fongicide et nématicide au départ.

- Inspection phytosanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire des plants aux champs

SEMENCE

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement insecticide et fongicide au départ

- Inspection phytosanitaire à l'arrivée et suivi phytosanitaire des cultures

FIBRE VEGETALE

- Certificat phytosanitaire avec mention de fumigation au départ
- Contrôle à l'arrivée

ALOE sp

MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétatif raciné, feuilles et fleurs coupées :

- *Importation interdite*

- Matériel végétatif non raciné pour plantation

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement insecticide et fongicide au départ.

- Inspection phytosanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire des cultures aux champs.

SEMENCE

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement insecticide et fongicide au départ.

- Inspection phytosanitaire à l'arrivée et suivi phytosanitaire des pépinières et des cultures.

BEGONIA spp
(Begonia)

MATERIEL VEGETAL

- Bulbes, exempts de radicelle, de terre
 - Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées et trouvées indemnes de :
 - Xanthomonas axonopodis pv begoniae
 - Ditylenchus destructor
 - Inspection à l'arrivée
- **SEMENCES** :
 - Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire général avec mention du traitement effectué
 - Inspection à l'arrivée

FLEURS COUPEES

- Importation interdite

BETA spp
(Betterave)

MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante
 - y compris tubercules, sauf les semences

- Importation interdite

SEMENCES

- Traitement approprié aux fongicides insecticides au départ
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées durant la végétation et trouvées indemnes de :
 - Peronospora farinosa f.sp betae
 - Beet curly top gemini-virus
 - Tomato black ring nepovirus
- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée

BRASSICA spp(Choux), SINAPSIS sp (Moutarde)

- MATERIEL VEGETATIF*- Importation interdite***- SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué

- Inspection à l'arrivée

CYNARA SCOLYNUS, CYNARA CARDUNCULUS

- MATERIEL VEGETATIF :

- Toutes les parties de la plante sauf les semences et les végétaux en culture artificielle des tissus

*- Importation interdite***- CULTURE IN VITRO :**

- Plants régénérés à partir de culture de méristème .

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes de :

▪ principaux virus et bactéries de cynara sp

- Inspection à l'arrivée

CYNODON DACTYLON

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, sauf les semences.

*- Importation interdite***- SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
▪ setosphaeria rostrata

- Inspection à l'arrivée

CHRYSANTHEMUM spp
CHRYSANTHEMUM CINERARIFOLIUM
(Pyrèthre)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- *Importation interdite*

- **SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
- Certificat phytosanitaire
- Inspection à l'arrivée

- **FLEURS COUPEES**

- *Importation interdite*

DAHLIA sp

- **MATERIEL VEGETATIF :**

Matériel végétatif pour propagation, sans feuilles, sans fleurs, sans racine, sans terre adhérent :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
 - Aphelenchoides fragariae
 - Ditylenchus destructor

- Inspection à l'arrivée

- **SEMENCES**

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué au départ.

- Inspection à l'arrivée

- **FLEURS COUPEES**

- *Importation interdite*

DIANTHUS spp
(Oeillet)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les champs de production ont été inspectés régulièrement et trouvés indemnes de :

- Phialophora cinerescens
- Erwinia chrysanthemi pv dianthicola
- Pseudomonas caryophili
- Carnation etched ring caulimovirus
- Carnation necrotic fleck closterovirus
- Carnation ringspot dianthovirus
- Ditylenchus dipsaci
- Caccoecimorpha pronubana
- Spodoptera litura

- Inspection à l'arrivée et contrôle sanitaire pendant le premier cycle de végétation aux champs.

- CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés par culture de méristème :

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés et trouvés indemnes de :

- Carnation etched ring caulimovirus
- Carnation necrotic fleck closterovirus
- Carnation ringspot dianthovirus

- Inspection à l'arrivée et contrôle sanitaire pendant le premier cycle de végétation aux champs.

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué.

- Inspection à l'arrivée

- FLEURS COUPEES

- Importation interdite

ROSA spp
(Rosier, plantes à fleur)

- MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétatif au repos , à racines nues, sans feuilles, ni fleurs

- Matériel végétatif à œil dormant, sans racines, sans feuilles ni fleurs

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes-mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- Erwinia amylovora
- Rose wilt disease
- Quadraspidiotus perniciosus

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- CULTURE IN VITRO

- Plantes régénérées par culture de méristème

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes de :

- Rose wilt disease

- Inspection à l'arrivée

- SEMENCES ET FRUITS ET FLEURS COUPEES :

- Importation interdite

AUTRES PLANTES ORNEMENTALES
Cosmos, cyclamen, tagetes, zinnia, pervenche,

- MATERIEL VEGETATIF

Végétaux pour propagation :

- Importation interdite

- SEMENCES :

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement approprié effectué au départ.

- Inspection à l'arrivée

- FLEURS COUPEES :

- Importation interdite

CAPSICUM spp
(Poivron, Piment)

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :

- Pseudomonas syringae pv tomato

- Inspection à l'arrivée avec prélèvement d'échantillon pour test sanitaire.

- FRUITS :

. Frais ou sec

- Importation interdite.

CUCUMIS spp, CUCURBITA spp, CITRULUS spp
C. Sativus, c melo c.pepo, citrulus vulgaris

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que l'envoi a été reconnu indemne de :

- Phomopsis sclerotioïdes

- Inspection à l'arrivée et test sanitaire aux laboratoires

- FRUIT FRAIS

- Importation interdite

CITRUS, FORTUNELLA, PONCIRUS (Rutaceae)
(Agrumes)

- MATERIEL VEGETATIF

- Plants racinés ou non (greffons) ayant été produits dans des établissements reconnus officiellement et certifiés dans le cadre d'un système de certification.
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants et/ou les plantes mères ont été inspectés en cours de végétation et ont été trouvés indemnes de :

- Deuterophoma tracheiphila
- Guignardia citricarpa
- Elsinoe australis
- Citrus blight disease
- Citrus leprosis disease
- Citrus ringspot disease
- Citrus tatter leaf capillovirus
- Citrus impietratura disease
- Citrus psorosis disease
- Satsuma dwarf nepovirus
- Spiroplasma citri
- Eotetranychus lewisi
- Eotetranychus orientalis
- Scirtothrips aurantii
- Scirtothrips citri
- Scirtothrips dorsalis
- Toxoptera citricidus
- Unapsis citri
- Dacus dorsalis
- Quadraspidiotus perniciosus
- Tylenchulus semipenetrans

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée et observation sanitaire durant un cycle végétatif.

- Inspection aux champs durant deux cycles de végétation.

- SEMENCES :

- Traitement au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :

- Citrus psorosis disease
- Spiroplasma citri

- Inspection sanitaire avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire, à l'arrivée et inspection de la pépinière.

- FRUITS FRAIS

Envois commerciaux :

- Importation interdite

Envois non commerciaux :

- Importation interdite

CARICA PAPAYA
(Papayer)

MATERIEL VEGETATIF

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection en cours de végétation attestant l'absence de :
 - Papaya bunchy top MLO
 - Papaya mosaic potyvirus
 - Papaya ringspot potyvirus
 - Aleurocanthus woglumi

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SEMENCES

- Traitement approprié au départ.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été inspectées et trouvées indemnes de
 - Papaya bunchy top MLO
 - Papaya mosaic potyvirus
 - Papaya ringspot potyvirus

- Inspection à l'arrivée et prélèvement d'échantillons pour test sanitaire.

FRUITS FRAIS

- *Importation interdite*

COCOS NUCIFERA
(Cocotier)

MATERIEL VEGETATIF

- Y compris noix germé

- *Importation interdite*

CULTURE IN VITRO :

- Plants régénérés à partir des cultures artificielles des tissus :
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants sont contrôlés et trouvés indemnes de :
 - Coconut cadang-cadang viroid
 - Coconut wilt disease

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SEMENCES

- Noix non germés.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :
 - Phytomonas staheli
 - Coconut cadang-cadang viroid
 - Coconut wilt disease
 - et que l'envoi est indemne de :
 - Rhadina phelenchus cocophilus.

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

NOIX POUR CONSOMMATION :

- Importation interdite**COLOCASSIA ESCULENTA (Taro)**

- MATERIEL VEGETATIF :

- Y compris racines pour consommation

- Importation interdite**- CULTURE IN VITRO :**

- Plants issus de culture artificielle des tissus
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes ont été trouvées apparemment saines.
 - Cultures sous quarantaine végétale à l'arrivée

COFFEA spp

(Caféier)

MATERIEL VEGETATIF**- Importation interdite****CULTURE IN VITRO**

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été indéchiffrées et trouvées indemnes de :
 - Coffea ringspot virus
- Culture sous quarantaine à l'arrivée

SEMENCES

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été inspectées durant la végétation et trouvées indemnes de :
 - Glomerella cingulata
 - Mycena citricolor
 - Giberella xylarioïdes
 - Coffea ringspot virus
- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

FRUITS FRAIS**- Importation interdite****CAMELLIA SINENSIS**

(Theier)

MATERIEL VEGETATIF

- Traitement approprié au départ (insecticide, fongicide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans les le pays d'origine de :
 - Exobasidium vexans
 - Tea phloem necrosis virus
 - Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée.

SEMENCES

- Traitement approprié au départ.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence sur les plantes-mères de :
 - Exobasidium vexans
 - Tea phloem necrosis virus
- **Inspection à l'arrivée**

DISCOREA sp (Ignose)

- MATERIEL VEGETATIF :

- Y compris racines pour consommation

- *Importation interdite***- CULTURE IN VITRO :**

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été trouvées indemnes de :
 - Yam mosaic virus

- Culture sous quarantaine à l'arrivée***DESMODIUM spp***

- MATERIEL VEGETATIF**- *Importation interdite*****- SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans les régions d'origine de :

- Desmodium mosaic virus

- Inspection à l'arrivée**EUCALYPTUS sp.**

- MATERIEL VEGETATIF :**- *Importation interdite*****- SEMENCES :****- Traitement approprié au départ**

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué au départ.

- Inspection à l'arrivée

EUGENIA AROMATICA ET EUGENIA sp

- MATERIEL VEGETATIF :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans les champs d'origine et sur les plants de :
 - *Diplodia eugenoïdes*
 - *Eudothia eugenoiae*

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée.

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence des les champs de production de :

- *Diplodia eugenoïdes*
- *Eudothia eugenoiae*

*Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée****ELAEIS GUINEENSIS*****(Palmier à huile)**

- MATERIEL VEGETATIF RACINE POUR PLANTATION

- Matériel à racines nues

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide surtout nématocide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans les champs d'origine et sur les plants de :

- *Fusarium oxysporium sp elaeidis*
- *Phytophthora staheli*
- *Rhadinaphelenchus cocophilis*

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- CULTURES IN VITRO

- Plants régénérés à partir des cultures de méristèmes

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes de :

- *Fusarium oxysporium f sp. ealeidis*
- *Phytophthora staheli*

- Inspection et suivi en pré-pépinière et pépinière.

- NOIX POUR SEMENCE

- Noix prégermés ou non

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les pieds mères ont été trouvées indemnes de :

- *Fusarium oxysporium f sp. elaeidis*
- *Phytophthora staheli*
- *Rhadinaphelenchus cocophilis*

- Inspection à l'arrivée et Suivi en pré-pépinère et pépinère.

- **NOIX POUR CONSOMMATION, FEUILLES, STIPPE, FLEURS COUPEES**

- *Importation interdite*

FRAGARIA spp
(Fraisier)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- Végétaux ayant été produits dans des établissements reconnus officiellement et certifiés dans le cadre d'un système de certification.

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
- Plants à racines nues

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection en cours de végétation attestant l'absence sur les végétaux et dans les champs d'origine de :

- Phytophthora fragariae pv fragariae
- Xanthomonas fragariae
- Strawberry crinkle rhabdovirus
- Strawberry vein banding caulimovirus
- Strawberry latent « C » disease
- Strawberry witch's broom mycoplasma
- Amphelencoides fragariae
- Ditylenchus dipsaci

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- **CULTURE IN VITRO**

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été régénérés par culture de méristème et contrôlés indemnes de :

- Strawberry crinkle rhabdovirus
- Strawberry vein banding caulimovirus
- Strawberry latent « C » disease
- Strawberry witch's broom MLO

- Inspection à l'arrivée et Suivi sanitaire

- **FRUITS FRAIS**

- *Importation interdite*

GLYCINE MAX
(Soja)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- *Importation interdite*

- **SEMENCE**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :

- Diaporthe phaseolorum var. sojae
- Peronospora manshurica
- Phialophora gregata
- Phytophthora megasperma var sojae

- *Curtobacterium flaccumfaciens* pv *flaccumfaciens*
- *Pseudomonas syringae* pv *glycinea*

- Inspection à l'arrivée avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire au Laboratoire.

- Suivi sanitaire au champ de première multiplication.

- GRAINES DESTINEES A ETRE MANUFACTUREES :

- Graines concassées.

- Inspection à l'arrivée

HUMULUS sp (Houblon)

- MATERIEL VEGETATIF :

- Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection en cours de végétation attestant l'absence de :

- *Pseudoperanospora humili*
- Arabis mosaic virus
- Hop Nettlehead virus
- *Prunus necrotic ringspot virus*
- *Ditylenchus dipsaci*
- *Heterodina humili*

- Culture sous quarantaine à l'arrivée

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champ d'origine de :

- *Pseudoperanospora humili*
- Hop Nettlehead virus
- *Prunus necrotic ringspot virus*

- Inspection à l'arrivée

TERRE

Introduction interdite sauf dérogation pour Service Officiel de Recherche, étuvage ou autoclavage à 130°C pendant 1 heure avant départ

Destruction assistée par le Service de la Quarantaine après utilisation.

TERRE ADHERANT A LA RACINE

Racine, lavage à grand eau.

Traitement insecticide, nématicide et fongicide approprié de la plante au départ

TERREAU, FUMIER ORGANIQUE, HUMUS :

- Importation interdite

SUPPORT DE CULTURE :

- Mousses végétales Traitement par la chaleur au départ (au moins 100°C pendant 15mn)
- Matière inerte ou inorganique : Neuve et non souillée.

HEVEA BRASILIENSIS

(Caoutchoutier)

MATERIEL VEGETATIF

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence sur les matériels et dans les champs d'origine de :
 - Leptopharsa heveae
 - Microcyclus uleia
 - Oïdium heveae
 - Phomopsis heveae
 - Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée.

CULTURE IN VITRO

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été indemnes de :
 - Microcyclus uleia
 - Phomopsis heveae
- Inspection phytosanitaire à l'arrivée

SEMENCES

- Traitement approprié au départ
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champ d'origine de :
 - Microcyclus uleia
 - Phomopsis heveae
 - Inspection phytosanitaire à l'arrivée.

HORDEUM VULGARE

(Orge)

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante, sauf les semences

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les porte-graines ont été inspectées et trouvées indemnes de :

- Xanthomonas translucens pv translucens.
- Barley stripe mosaic hordeivirus

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- MALT

- Inspection à l'arrivée

PANICUM spp, PENNISETUM spp

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante, sauf les semences.

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les porte graines ont été inspectées et trouvées indemnes de :

- Tilletia barclayana
- Xanthomonas vasicola pv holcicola

- Inspection à l'arrivée, suivi sanitaire au cours de la première multiplication aux champs.

**TRITICUM SATIVUM, T. HEXAPLOIDE
(Blé, Triticale)**

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante y compris paille, sauf les semences.

- *Importation interdite*

- SEMENCES

-Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des champs de porte-graines attestant l'absence de :

- Sclerophthora macrospora
- Tilletia controversa
- Tilletia indica
- Urocystis agropyri

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- GRAINES DESTINEES A ETRE MANUFACTUREES

- Graines décortiquées

-Inspection à l'arrivée

SECALE sp
(Seigle)

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante sauf les semences

- Importation interdite

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des champs de porte-graines attestant l'absence de :

- Sclerospora macrospora
- Barley stripe mosaic hordeivirus
- Anguina tritici

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SORGHUM spp
(Sorgho)

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante, sauf les semences.

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des champs d'origine de porte-graines attestant l'absence de :

- Peronosclerospora philippinensis
- Peronosclerospora sorghi
- Sphaceloteca cruenta
- Tolyposporium ehrenbergii

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SACCHARUM OFFICINARUM
(Canne à sucre)

- MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétatif pour propagation, sans racines, sans feuilles, sans fleurs.
- Matériel ayant été produit dans des établissements reconnus officiellement.
- Traitement par thérapie thermique et par trempage au fongicide au départ.

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes-mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- Peronosclerospora philippinensis
- Peronosclerospora sacchari
- Peronosclerospora spontanea

- Sugarcane bacilliform virus
- Sugarcane fidji disease fijivirus
- Sugarcane mosaic potyvirus
- Sugarcane grassy stunt MLO
- Sugarcane white leaf MLO
- Diatraea saccharalis

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés par culture de méristème et de bourgeons axillaires.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes des principales maladies à virus et à MLO

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire général avec mention du traitement effectué
 - Inspection à l'arrivée

ORYZA spp (Riz)

MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, sauf les semences.
- Paille

Importation interdite

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide), (thermothérapie à l'eau chaude)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des champs d'origine, de porte-graines attestant l'absence de :

- Sclerophthora macrospora
- Tilletia barclayana
- Xanthomonas oryzae pv oryzae

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

PADDY POUR USINAGE

Importation interdite

RIZ USINE :

- Inspection à l'arrivée

AUTRES HERBACEES
(Chloris, coix, dactylis, setaria, etc.)

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, sauf les semences
- Fourrage, litière.

- Importation interdite

- SEMENCES

- Inspection à l'arrivée

AUTRES GRAMINEES ET CEREALES

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, sauf les semences
- Fleurs coupées, feuille, foin et fourrage :

- Importation interdite

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Inspection à l'arrivée

- GRAINE POUR LA CONSOMMATION

- Graines pour oiseau :

- Importation interdite

- Graines usinés décortiquées, ou concassées ou moulues :

- Inspection à l'arrivée

- GRAINES DESTINEES POUR LA MANUFACTURE

- Inspection à l'arrivée et acheminement des colis jusqu'à destination sous Inspection phytosanitaire

VIGNA spp
(Niébé)

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
 - *Curtobacterium flaccumfaciens* pv *flaccumfaciens*
 - *Xanthomonas axonopodis* pv *vignicola*

- Inspection à l'arrivée avec prélèvement d'échantillon pour test sanitaire aux laboratoires

- Suivi sanitaire au champ de première multiplication

LENS spp
(Lentille)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- *Importation interdite*

- **SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champ ou dans le pays d'origine de :

- Pea seed borne mosaic potyvirus
- Inspection à l'arrivée
- Suivi sanitaire au champ de la première multiplication.

TRIFOLIUM spp
(Trèfle)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- *Importation interdite*

- **SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence sur les pieds-mères de :

- *Clavibacter michiganensis* f.sp *insidiosus*
- Tomato ringspot nepovirus

- Inspection à l'arrivée

MACROPTILIUM spp

- **SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué.

- Inspection à l'arrivée

ORCHIDACEE

- **MATERIEL VEGETATIF**

- Bulbe, pseudo-bulbe, rhizome terrestre

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué et avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :

- *Synchytrium endobioticum*
- Cymbidium mosaic virus

- PLANTE EPIPHYTIQUE

- Sur des supports inorganiques ou milieu stérilisé :

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
 - Synchytrium endobioticum

- Inspection à l'arrivée et Suivi sanitaire

- CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés par culture de méristème

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire que les plantes ont été régénérées par culture des tissus.

- Inspection à l'arrivée et Suivi sanitaire

PINUS spp
(Pin)

- MATERIEL VEGETATIF

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champs de production de semences :

- Cronartium coleosporioïdes
- Cronartium fisiforme
- Cronartium himalayense
- Cronartium quercuum
- Endocronartium harknessii

- Inspection à l'arrivée

BOIS ET EMBALLAGE A BASE DE BOIS

- Non écorcé ou écorce isolée

- *Importation interdite*

- Bois écorcé

- Désinfection préalable ou traitement à la chaleur.

- Certificat phytosanitaire général avec mention de traitement effectué au départ,

- Inspection à l'arrivée

- Emballage à base de bois :

- Traitement préalable de l'emballage au départ conformément au disposition de la Norme Internationale pour lesz mesures phytosanitaires NIMP N°15 <<Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international >> et ses modifications et apposition de la marque certification de

- traitement effectué.
- inspection à l'arrivée.

JASMINUM GRANDFLORUM

MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétatif, à racines nues, sans feuilles ni fleurs
- Matériel végétatif à œil dormant, sans racines, sans feuilles ni fleurs
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes-mères en cours de végétation attestant l'absence de :
 - Erwinia amylovora
 - Rose wilt disease
 - Quadraspidiotus perniciosus
 - Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire pendant le premier cycle de végétation aux champs.

GERANIUM spp **(Géranium, Pelargonium)**

MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétatif à œil dormant, sans fleurs, sans feuilles, sans racines
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées et trouvées indemnes de :
 - Tobacco ringspot nepovirus
 - Tomato black ring nepovirus
 - Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire pendant la première cycle de végétation.

CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés à partir de culture de méristème
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été contrôlées indemnes des principaux virus du géranium.
 - Inspection à l'arrivée

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué.
 - Inspection à l'arrivée

FLEURS COUPEES :

- Importation interdite

NICOTIANA TABACUM
(Tabac)

- MATERIEL VEGETATIF

Sauf pour les végétaux en culture in vitro et des semences.

- Importation interdite

- CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés par culture de méristèmes

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes de :

- . Tobacco ringspot nepovirus
- . Tomato black ring nepovirus
- . Tomato spotted wilt tospovirus

- Culture en quarantaine végétale à l'arrivée.

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide) (nitrate d'argent)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées durant la végétation et trouvées indemnes de :

- Pseudomonas syringae pv tabaci
- Peronospora tabacina

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- FEUILLES DE TABAC SECHEES

- Emballage correct et neuf

- Fumigation approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le pays d'origine de :

- Peronospora tabacina

- Inspection à l'arrivée et contrôle de l'envoi jusqu'à destination.

MEDICAGO SATIVA

(Luzerne)

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement au départ avec fongicide et insecticide

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées durant la végétation et ont été trouvées indemnes de :

- Alfalfa dwarf disease RLO
- Clavibacter michiganensis subsp insidiosus

- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée

MANIHOT ESCULENTA
(**Manioc**)

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- CULTURE IN VITRO

- Plant régénéré par culture de méristème

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes de :

- Cassava brown streak carlavirus
- Cassava witch's broom MLO

- Inspection à l'arrivée

- SEMENCES (graines)

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées durant la végétation et trouvées indemnes de :

- Cassava brown streak carlavirus
- Cassava witch's broom MLO

- Inspection à l'arrivée et Suivi aux champs

SOLANUM TUBEROSUM
(**Pomme de terre**)

- MATERIEL VEGETATIF

- sauf pour tubercules destinées à la plantation et plants issus de culture artificielle de tissus (vitro-plants)

- Importation interdite

- TUBERCULES

- Catégorie super-élite, élite, destinée à la plantation

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées au cours de la végétation et trouvées indemnes de :

- Phoma andina
- Phoma exigua var foveata
- Synchitrium endobioticum
- Andean potato latent tymovirus
- Impatiens necrotic spot tospovirus
- Potato black ring spot nepovirus
- Potato purple top wilt MLO
- Potato spindle tuber viroïd
- Potato stolbur MLO

- Potato yellow dwarf rhabdovirus
- Tobacco ringspot nepovirus
- Tomato spotted wilt tospovirus
- Clavibacter michiganensis pv sepedonicus
- Pseudomonas syringae pv tabaci
- Globodera pallida
- Globodera rostochiensis
- Ditylenchus destructor
- Frankliniella occidentalis
- Leptinotarsa decemlineata

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- Catégorie - base, pré-base

- *Importation interdite*

- CULTURE IN VITRO

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été régénérés par culture de méristèmes et contrôlés indemnes de :

- Andean potato latent tymovirus
- Potato black ring spot nepovirus
- Potato purple top wilt MLO
- Potato spindle tuber viroïd
- Potato stolbur MLO

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- SEMENCES

- Graines: Potato True Seed (PTS)

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- Andean potato latent tymovirus
- Potato black ring spot nepovirus
- Potato purple top wilt MLO
- Potato spindle tuber viroïd
- Potato stolbur MLO
- Tobacco ringspot nepovirus

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- TUBERCULES POUR CONSOMMATION

- *Importation interdite*

SOLANUM MELONGENA
solanum africanum angivyi
(Aubergine)

- MATERIEL VEGETATIF

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- Eggplant mosaic virus

- Inspection à l'arrivée avec prélèvement d'échantillon pour test sanitaire aux laboratoires.

- FRUITS FRAIS

- *Importation interdite*

HELIANTHUS ANNUS
(Tournesol)

- MATERIEL VEGETATIF

- *Importation interdite*

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :

- *Phialophora cinerescens*
- *Plasmopara halstedii*

- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire de champs

MUSA spp
(Banancier)

- MATERIEL VEGETATIF

(-rhizome, rejet)

- *Importation interdite*

- CULTURE IN VITRO

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été régénérés par culture de méristème et contrôlés indemnes de :

- Banana bract mosaic disease,
- Banana bunchy top luteovirus
- Banana streak virus

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- *Importation interdite*

60
ZEA MAYS
(Mais)

- MATERIEL VEGETATIF

Toutes les parties de la plante, sauf les semences.

- *Importation interdite*

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les portes graines ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :

- Peronosclerospora spp
- Erwinia stewartii
- Maize stripe virus

- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée, et suivi sanitaire au cours de la première multiplication aux champs.

GRAIN DESTINE POUR LA CONSOMMATION :

- Sous forme concassée.

- Inspection à l'arrivée

GOSSYPIUM spp
(Cotonnier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante sauf semences et fibres

- *Importation interdite*

- SEMENCES :

- Delintage par l'acide (acide sulfurique par exemple)

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence d'autres races de :

- Fusarium oxysporium sp vasinfectum
- Xanthomonas axonopodis pv malvacearum

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

- COTON FIBRE

- Traitement avec un fumigant approprié au départ (fumigant).

HIBISCUS spp

- MATERIEL VEGETATIF*- Importation interdite***- SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (thermothérapie 55°C pendant 10 mn et trempage aux fongicides)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été inspectées et trouvées indemnes de :

- Okra leaf curl virus
- Mosaic virus disease

- Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

- PAKA FIBRE :

- Traitement par fumigation approprié au départ

- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS*- Importation interdite***LYCOPERSICON ESCULENTUM****(Tomate)**

- MATERIEL VEGETATIF*- Importation interdite***- SEMENCES**

- Provenant des pays où *Pseudomonas syringae* pv tomato existe : traitement des semences à l'acide acétique

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide) pour les autres pays.

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que :

. les plantes à partir desquelles les semences sont prélevées ont été inspectées et trouvées indemnes des organismes citées ci-dessous :

. ou que l'envoi a été reconnu indemnes de :

- *Puccinia pittieriana*
- *Pseudomonas syringae* pv tomato
- Potato spindle tuber viroid
- Tomato black ring nepovirus
- Tomato ringspot nepovirus

- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

- FRUITS FRAIS*- Importation interdite*

PHASEOLUS spp
(Haricot)

- MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

- SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été inspectées en cours de végétation et trouvées indemnes de :

- Phytophthora phaseoli
- Curtobacterium flaccumfaciens pv flaccumfaciens
- Tomato black ring nepovirus

- Inspection sanitaire avec prélèvement d'échantillon pour test aux laboratoires à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

- GRAINES DESTINEES A LA CONSOMMATION

- Inspection à l'arrivée et contrôle de l'envoi jusqu'à destination

PISUM SATIVUM
(Pois et pois chiche)

- MATERIEL VEGETATIF

- Toutes les parties de la plante, y compris les fleurs coupées, sauf les semences

- Importation interdite

- SEMENCES :

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que l'envoi a été reconnu indemne de :

- . Pseudomonas syringae pv pisi
- . Pea see borne mosaic potyvirus
- . Ditylenchus dipsaci

- Inspection avec prélèvement d'échantillons pour test sanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

PRUNUS spp
(Abricotier, cerisier, nectarinier, pêcher, prunier, amandier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Végétaux ayant été produits dans des établissements reconnus et certifiés dans le cadre d'un système de certification.
- Végétaux en repos végétatif, racines nues non racinées et/ou lavées.
- Traitement approprié surtout pour les plants enracinés.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plants et/ou des plantes mères en cours de végétation attestant l'absence de :
 - Apiosporina morbosa
 - Monilinia fructigena
 - Monilinia fructicola
 - Xanthomonas arboricola pv. pruni
 - Erwinia amylovora
 - Cherry rasp leaf nepovirus
 - Cherry little cherry disease
 - Plum pox potyvirus
 - Prune dwarf virus complexe
 - Apricot chlorotic leaf roll mycoplasma
- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée et observation sanitaire durant au moins un cycle végétatif.
- Inspection des plants durant deux cycles de végétation aux champs

- SEMENCES

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes-mères en cours de végétation et attestant l'absence de :
 - Erwinia amylovora
 - Xanthomonas arboricola pv pruni
 - Plum pox potyvirus
 - Prune dwarf virus complexe
 - Apricot chlorotic leaf roll mycoplasma

- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- Envois commerciaux :

- Importation interdite

- Envois non commerciaux :

- Importation interdite

VITIS spp (Vitaceae)
(Vigne)

- MATERIEL VEGETATIF

- Matériel végétal, raciné ou non (greffons) ayant été produit dans des établissements reconnus et certifié dans le cadre d'un système de certification.
- Végétaux dormants, sans feuilles sans fleurs, sans fruits, sans terre adhérente (racines bien lavées et traitées)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection en cours de végétation (porte greffe, pieds-mères), attestant l'absence de :

- Eutypa armeniaeae
- Phomopsis viticola
- Physopella ampelopsidis
- Blueberry leaf mottle virus flavescence.
- Grapevine flavescence dorée MLO
- Grapevine fan leaf nepovirus
- Xanthomonas ampelina
- Xanthomonas campestris pv viticola
- Xylella fastidiosa
- Tylenchulus semipenetrans
- Xiphinema index
- Aleurocanthus woglumi
- Anastrepha ludens
- Daktulosphaira vitifoliae
- Quadraspidiotus perniciosus

- Culture sous quarantaine végétale et observation sanitaire durant au moins un cycle de végétation

- Inspection des plants aux champs durant deux cycles de végétation

-SEMENCES

- Importation interdite

-FRUITS FRAIS

Envois commerciaux

- Importation interdite

Envois non commerciaux :

- Importation interdite

MALUS spp
(Pommier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Végétaux ayant été produits dans des établissements reconnus officiellement et certifiés dans le cadre d'un système de certification.
- Végétaux en repos végétatif : yeux dormants, exempts de feuilles, de fleurs, de fruits et de terre (racines nues et lavées)
- Traitement approprié surtout pour les plants racinés (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plants et/ou des plantes mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- *Monilinia fructicola*
- *Monilinia fructigena*
- *Erwinia amylovora*
- Apple proliferation MLO
- Cherry rasp leaf nepovirus
- Plum pox potyvirus
- Tomato ringspot nepovirus
- *Hyphantria cunea*
- *Quadraspidiotus perniciosus*

- Culture sous quarantaine végétale et observation sanitaire durant au moins un cycle végétatif

- Inspection des plants durant deux cycles de végétation aux champs.

- **SEMENCES**

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères ont été trouvées indemnes de :

- *Erwinia amylovora*
- Apple proliferation MLO
- Plum pox potyvirus

- Inspection à l'arrivée

- **FRUITS FRAIS**

- **Envois commerciaux :**

- Pommes fraîches

1° Fruits bien nettoyés et lavés, ne présentant ni blessure ni meurtrissure ni pédoncules

2° Traitement au froid, à zéro (0°C) degré celsius pendant 20 jours, au départ

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le pays d'origine :

- *Anastrepha fraterculus*
- *Anastrepha ludens*
- *Dacus dorsalis*
- *Eotetranychus sexmaculatus*;

et dans les vergers

- *Erwinia amylovora*
- Apple mosaic virus
- *Nectria galligena*

- Inspection à l'arrivée

- **Envois non commerciaux :**

- *Importation interdite*

RUBUS spp
(Framboisier, ronces)

- MATERIEL VEGETATIF

- Matériel en repos végétatif, sans feuilles ni fleurs, racines nue
- Matériel issu des établissements reconnus.
 - Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les matériels ont été testés et trouvés indemnes de :
 - Raspberry ringspot nepovirus
 - Tomato black ring nepovirus
 - Tomato ringspot nepovirus
- Culture sous quarantaine à l'arrivée.

- CULTURE IN VITRO

- Plants régénérés par culture de méristème
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plants ont été contrôlés indemnes des principales maladies à virus.
- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- Importation interdite

PYRUS spp
(Poirier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Végétaux produits dans des établissements reconnus et certifiés dans le cadre d'un système de certification.
- Végétaux dormant, exempt de feuilles, de fleurs et de fruits, racines nues et lavées.
 - Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes ont été inspectées en cours de végétation ou qu'elles ont été testées, et trouvées indemnes de :
 - Monilinia fructicola
 - Monilinia fructigena
 - Venturia nashicola
 - Erwinia amylovora
 - Cherry rasp leaf nepovirus
 - Plum pox potyvirus
 - Pear decline MLO
- Culture sous quarantaine à l'arrivée et inspection des plants aux champs pendant deux cycles de végétation.

-SEMENCES

- Traitement approprié au départ.
- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement.
- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS**- Envois commerciaux :**

- Traitement au froid, à zéro degré (0°C) pendant 20 jours
- Certificat phytosanitaire attestant l'absence de :
 - Anastrepha ludens
 - Dacus dorsalis
 - Hyphantria cunea
- Inspection à l'arrivée

Envois non commerciaux

- Importation interdite

MANGIFERA INDICA
(Manguier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué au départ.
- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

-SEMENCES

- Traitement approprié au départ.
- Certificat phytosanitaire avec mention du traitement effectué au départ.
- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- Importation interdite

PERSEA AMERICANA
(Avocatier)

- MATERIEL VEGETATIF

- Sans fleurs ni fruits, exempt de terre adhérente
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection en cours de végétation attestant l'absence de :
 - Phytophthora cinnamomi
 - Avocado sunblotch viroid
 - Radopholus similis

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

-SEMENCES

- Traitement approprié au départ.

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères sont trouvées indemnes de :

- Phytophthora cinnamomi
- Avocado sunblotch viroid
- Radopholus similis

- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- Importation interdite

**PRUNUS PERSICAE
(Pêcher, nectarinier)**

- MATERIEL VEGETATIF

- Végétaux ayant été produits dans des établissements reconnus et certifiés dans le cadre d'un système de certification.

- Végétaux en repos végétatif, racines nue et lavées.

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plants et/ou des plantes-mères en cours de végétation attestant l'absence de :

- Monilinia spp
- Erwinia amylovora
- Pseudomonas syringae pv persicae
- Cherry rasp leaf nepovirus
- Peach latent mosaic viroid
- Peach rosette MLO
- Peach x disease MLO
- Plum pox potyvirus
- Prune dwarf virus complexe

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée et observation sanitaire durant au moins un cycle végétatif.

- Inspection sanitaire aux champs durant deux cycles de végétation

-SEMENCES

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes-mères en cours de végétation et attestant l'absence de :

- Erwinia amylovora
- Pseudomonas syringae pv persicae
- Plum pox potyvirus
- Prune dwarf virus complexe

- Inspection à l'arrivée

- FRUITS FRAIS

- **Envois commerciaux** :

- Importation interdite

- **Envois non commerciaux** :

- Importation interdite

VICIA FABAE ET VICIA spp
(Vescas)

MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le champ ou dans le pays d'origine de :

- Broad bean strain virus

- Inspection à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

RIBES spp
(Cassis, groseillier)

MATERIEL VEGETATIF

Matériel en repos végétatif, sans feuilles, ni fleurs, matériel issus des établissements agréés et certifiés officiellement

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les matériels sont trouvés indemnes de :

- Strawberry latent ringspot virus
- Raspberry ringspot nepovirus
- Tomato blackring nepovirus
- Tomato ringspot nepovirus

- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

FRUITS FRAIS

- Importation interdite

PHYSALIS spp

MATERIEL VEGETATIF

- Importation interdite

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été trouvées indemnes de :

- Potato spindle tuber viroid

- Inspection à l'arrivée

FRUIT FRAIS

- Importation interdite

AUTRES LEGUMINEUSES

- Acacia, Albizia, cajanus, crotalaria, labalab, leucaena, lotus lupinus, macroptilium, stylosanthes

SEMENCES

- Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement approprié au départ :
- Inspection sanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

JUGLANS sp (Noyer)

MATERIEL VEGETATIF

- Végétaux en repos végétatif, sans feuilles ni fleurs, ni noix, racines nues
- Traitement approprié au départ :
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
 - Gnomonia leptostyle
 - Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

SEMENCES

-(Noix)

- Traitement approprié au départ

- Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ :
 - Inspection à l'arrivée

PIPER NIGRUM, PIPER sp

MATERIEL VEGETATIF :

- Matériel végétatif pour propagation
 - Traitement approprié au départ (insecticide, fongicide et nématicide)
 - Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ
 - Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée.

SEMENCES :

- Traitement approprié au départ
 - Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ.
 - Culture sous quarantaine à l'arrivée.

IPOMEA BATATAS (Patate douce)

MATERIEL VEGETATIF :

- Matériel végétatif sans tubercules.
- Plants issus de culture artificielle de tissus
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères sont trouvés indemnes de :
 - Sweet potato feathery mottle virus
 - Sweet potato little leaf MLO
 - Sweet potato mild mottle virus
 - Culture sous quarantaine à l'arrivée.

SEMENCES :

- Traitement approprié au départ.
 - Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement effectué au départ.
 - Inspection à l'arrivée.

TUBERCULES :

- Pour consommation

Importation interdite**ZINZIBER sp**

MATERIEL VEGETATIF :

- Matériel pour propagation
- Rhizome sans feuilles, ni racines, ni terre adhérente
- Lavé et traité au départ
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire d'inspection des plantes mères en cours de végétation attestant l'absence de :
 - Ralstonia solanacearum (race spécifique)
 - Synchytrium endobioticum
 - Radopholus similis
- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée

RHIZOME POUR CONSOMMATION :

- Importation interdite

NEPHELIUM spp

N. litchi (Litchii), N. Longana (Longanier) ; N. Lappaeum (Raboutan)

MATERIEL VEGETATIF :

- Marcottes à racines nues, sur support inorganique
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide, nématicide)
- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes mères et/ou les plants ont été inspectés durant la végétation et trouvés indemnes de :
 - Peronophytophthora litchii
 - Ceuthospora litchii
 - Aceria litchii
- Culture sous quarantaine à l'arrivée et suivi aux champs pendant deux cycles de végétation.

VACCINIUM spp**(Myrtilliers)**

MATERIEL VEGETATIF

- Matériel en repos végétatif, sans feuilles ni fleurs,
- Matériel issu des établissements agréés et certifiés officiellement.
- Traitement approprié au départ du matériel végétal.
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence de :
 - Blueberry leaf mottle virus
 - Diaporthe vaccinii
- Culture sous quarantaine végétale à l'arrivée.

VITRO PLANTS

- Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant que les plantes-mères ont été trouvées indemnes de :
 - Blueberry leaf mottle virus
- Inspection phytosanitaire à l'arrivée.

FRUITS FRAIS

- *Importation interdite*

SESAMUM INDICUM
(Sesame)

MATERIEL VEGETATIF

- *Importation Interdite*

SEMENCES

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire avec déclaration supplémentaire attestant l'absence dans le pays d'origine de :
 - Pseudomonas syringae pv sesami
 - Xanthomonas capestris pv sesami
 - Inspection phytosanitaire à l'arrivée et suivi sanitaire aux champs.

SIMONDSIA CHINENSIS
(Jojoba)

- **MATERIEL VEGETATIF**

- Non raciné
- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)
 - Certificat phytosanitaire mentionnant le traitement.
 - Culture sous quarantaine à l'arrivée.

- **SEMENCES**

- Traitement approprié au départ (fongicide, insecticide)

- Inspection à l'arrivée

- **FRUITS**

- Frais ou sec

- *Importation Interdite*

ANNEXE V

FIXANT LA LISTE DES POINTS D'ENTREE OUVERTS AUX CONTROLES PHYTOSANITAIRES A L'IMPORTATION

PROVINCE AUTONOME D'ANTANANARIVO

- Poste de Contrôle Phytosanitaire de l'Aéroport International d'Ivato
- Poste de Contrôle Phytosanitaire Colis Postaux Tsaralalàna
- Poste de Contrôle Phytosanitaire d'Antsirabe

PROVINCE AUTONOME DE MAHAJANGA

- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Mahajanga

PROVINCE AUTONOME DE TOAMASINA

- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Toamasina
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Sainte Marie

PROVINCE AUTONOME D'ANTSIRANANA

- Poste de Contrôle Phytosanitaire d'Antsiranana
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Vohémar
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Sambava
- Poste de Contrôle Phytosanitaire d'Antalaha
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Nosy-Be

PROVINCE AUTONOME DE TOLIARY

- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Toliary
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Taolagnaro
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Morondava
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Morombe

PROVINCE AUTONOME DE FIANARANTSOA

- Poste de Contrôle Phytosanitaire Fianarantsoa
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Manakara
- Poste de Contrôle Phytosanitaire de Mananjary